



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 13 JUIN 2022 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 23 mai 2022

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Didier GUÉVEL ne sera pas présent aux CT et CHSCT programmés le 4 juillet, ainsi qu'au Bureau Syndical du 11 juillet prochain. Marie-Claude CALAS sera également absente le 11 juillet.

Jean-Charles BOCQUET propose une visite des bassins en cascade et des nouveaux bassins à SAINT-WITZ, à l'issue du Comité Syndical.

Les membres du Bureau remercient Jean-Charles BOCQUET pour cette suggestion et actent la programmation de cette visite après le Comité Syndical.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité syndical du lundi 20 juin 2022 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 20 juin 2022.

Procédures juridiques

Demande d'adhésion de la commune de MAREIL-EN-FRANCE au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIAH

Célia DUBERTRAND indique qu'un arrêté préfectoral en date du 18 mai 2022 autorise le retrait de 5 collectivités, dont MAREIL-EN-FRANCE, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA). Le Conseil Municipal de la commune doit délibérer le 20 juin afin d'acter sa volonté d'adhérer au SPANC du SIAH. Le Comité Syndical pourra ensuite délibérer sur cette demande d'adhésion lors de sa prochaine séance, programmée le 26 septembre 2022.

Demande de subvention et/ou définition de critères de marchés publics :

Critères de sélection pour le marché public relatif aux campagnes de mesure de la qualité des rejets de la STEP (Marché n° 12-22-70)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Demande de subvention pour les études préalables concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° 485)

Après exposé de l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention.

Foncier

Signature d'une convention de servitude de passage de canalisation et d'écoulement des eaux sur le territoire de la commune d'ATTAINVILLE, entre les Consorts SALMON-LEGAGNEUR, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et le SIAH

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

Signature d'un acte en la forme administrative d'acquisition de parcelles sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE avec les Consorts MÉTIVIER

Déborah TANGUY indique que cette procédure s'inscrit dans le cadre de la renaturation du Croult.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte juridique.

ASSAINISSEMENT

Prix « Ville Sans Tranchée » / France Sans Tranchée Technologies (FSTT) pour le micro tunnelier Nicole

Éric CHANAL annonce que la technologie innovante de pose en microtunnelage de la future canalisation ultra bas carbone de rejets des eaux usées traitées de la station de BONNEUIL-EN-FRANCE, et portée par l'entreprise BESSAC, a été lauréate du concours de l'innovation lors du salon Ville Sans Tranchées.

Copie du courrier adressé à la Mairie de LE THILLAY relatif aux vibrations routières ressenties par les riverains suite aux travaux de la Rue de Paris

Éric CHANAL précise que des riverains se sont plaints de vibrations plus importantes ressenties lors de passage de véhicules lourds à la suite des travaux de réfection de la voirie entrepris rue de Paris, entre la rue des Écoles et la rue du Pont à l'Huile.

Au titre de sa compétence assainissement, le SIAH a mandaté un bureau d'études afin d'effectuer un diagnostic géotechnique, avec installation de capteurs d'essais vibratoires pour identifier un éventuel désordre. L'analyse des mesures n'a mis aucune anomalie en évidence.

Devant la complexité et la perception de ces vibrations, le SIAH suggère ainsi à la commune d'avoir recours à une procédure dite de référé-expertise.

Copie du courrier adressé à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) concernant la définition de la quote-part SIAH relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) perçue par la CAPV sur le bassin versant du SIAH

Éric CHANAL indique que la PFAC due par les pétitionnaires redevables sur un territoire, peut être répartie entre plusieurs collectivités en cas de partage de la compétence assainissement collectif. Ainsi le SIAH souhaite percevoir une part de la PFAC instituée et recouvrée par la CAPV.

Copie du courrier adressé à la Mairie de ROISSY-EN-FRANCE relatif aux conséquences des travaux du Golf International de ROISSY-EN-FRANCE sur l'accès aux réseaux d'assainissement

Déborah TANGUY précise que ce courrier rappelle les prescriptions faites par le Syndicat, depuis l'origine du projet, lors des nombreux échanges qui sont intervenus avec les différentes parties prenantes afin de maintenir les conditions d'accès aux réseaux d'assainissement.

Les besoins du Syndicat, connus depuis l'origine du projet n'ayant pas été pris en compte, le SIAH requière l'aide de Monsieur le Maire de la commune afin de résoudre cette situation préjudiciable à la bonne et nécessaire exploitation des ouvrages d'assainissement du Golf.

Retour sur la réunion du 10 juin 2022 concernant l'interaction entre les travaux d'assainissement du SIAH et la construction du collège au niveau du secteur Champs Bacon sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Déborah TANGUY indique que compte tenu des problématiques à la fois foncières, techniques et financières liées à la construction du collège, la commune a décidé de reporter cette opération. Dans ce contexte, le lancement de la procédure d'attribution du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur ce secteur doit être retiré de l'ordre du jour du Comité Syndical du 20 juin. Ces travaux étant concomitants avec le projet d'aménagement de ce quartier par la commune.

Le Bureau acte le retrait de ce point à l'ordre du jour du prochain Comité et valide l'envoi d'un courrier afin d'en informer la commune et obtenir des précisions quant à la suite qui sera donnée à ce projet.

Point sur les chantiers sur le territoire de la commune de DOMONT

Un point d'avancement des différents chantiers est effectué par Didier GUÉVEL et Déborah TANGUY.

En ce qui concerne l'opération n° DOM 506, Déborah TANGUY annonce l'application de pénalités de retard par le SIAH à l'entreprise TERSEN, titulaire du marché public de travaux de réhabilitation, suite au non-respect des délais indiqués dans l'acte d'engagement. En effet, la durée des travaux estimée à 9,5 semaines, est prolongée de 6 semaines supplémentaires. Le Directeur Technique de l'entreprise en a été informé préalablement à l'envoi de l'ordre de service.

Célia DUBERTRAND informe les membres du Bureau que le SIAH a été sollicité par des commerçants de la commune de DOMONT afin d'obtenir des indemnités suite aux pertes de bénéficiaires enregistrées dans le cadre de la réalisation de travaux.

Éric CHANAL ajoute que ces demandes seront grandissantes avec l'augmentation des chantiers du SIAH.

Après des échanges entre ses membres, le Bureau ne souhaite pas la mise en place de procédures amiables. Toutes les demandes d'indemnisation en cas de préjudice commercial dans le cadre de la réalisation de travaux par le Syndicat devront faire l'objet, par chaque pétitionnaire, d'une saisine du juge administratif qui appréciera le préjudice subi.

Stratégie énergétique de la STEP

Éric CHANAL indique que la demande de dérogation par le SIAH aux conditions d'utilisation et d'accès aux réseaux d'électricité et de gaz est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de Régulation de l'Énergie programmée le 23 juin. Pour mémoire, cette instance a émis un pré avis favorable quant à l'éligibilité du projet du Syndicat.

Les équipes du SIAH vont également lancer une étude concernant la pertinence de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les terrasses des ouvrages de la station de dépollution afin de produire de l'énergie.

Enfin, suite à l'interrogation de Nicole BERGERAT quant à la faisabilité de l'installation d'une turbine hydroélectrique sur les eaux usées traitées, Éric CHANAL a sollicité OTV afin que cette alternative puisse être étudiée.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur le diagnostic en marchant du dimanche 29 mai 2022 concernant le projet de valorisation écologique et paysagère

Déborah TANGUY précise que le Maire de la commune de LOUVRES et des représentants de la ville de GOUSSAINVILLE se sont joints à ce diagnostic en marchant qui a rassemblé une quarantaine de participants, répartis en deux groupes. Le Cabinet qui a animé cet événement remettra son rapport courant septembre.

Retour sur le COPIL relatif à la réouverture du Croult au niveau du Vieux Pays à GOUSSAINVILLE (Opération n° 495)

Déborah TANGUY indique que le copil s'est tenu le mercredi 8 juin en présence de Monsieur le Maire de LE THILLAY, de l'adjointe au maire de GOUSSAINVILLE en charge de l'environnement, ainsi que des membres du personnel communal.

Déborah TANGUY rappelle que la création de circulations douces dans le cadre de ce projet va permettre de relier les deux communes. Le SIAH espère disposer d'un avant-projet sommaire courant septembre.

Copie du courrier adressé à Grand Paris Aménagement relatif à la gestion des eaux de ruissellement du bassin versant sur le territoire de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE - Secteur 5 - Derrière-les-Bois

Déborah TANGUY précise qu'une convention tripartite entre Grand Paris Aménagement, les exploitants agricoles et le SIAH portant sur la gestion des eaux de ruissellement du bassin versant, doit nécessairement être établie préalablement à tout accord sur le projet d'aménagement proposé par Grand Paris Aménagement.

FINANCES

Budget Eaux Pluviales / GÉMAPI 2023 sur la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que les budgets 2023 seront votés par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en décembre 2022.

Dans ce contexte, François REYT a sollicité la participation d'Éric CHANAL à une réunion de perspectives financières pour les contributions syndicales de l'année 2023 et suivantes. Nicolas PAVIL et Stéphane GUERIN, directeur financier de la collectivité, seront également présents.

Réunion de présentation en Communauté d'Agglomération Plaine Vallée du mercredi 15 juin 2022 à 19h00 (initialement 19h30 - changement d'horaire) - Analyses financières du SIARE et du SIAH

Éric CHANAL informe que la réunion est avancée d'une demi-heure et se tiendra à 19h00 dans les locaux de Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

Points divers

Sur proposition d'Éric CHANAL et afin de répondre au mieux à la réorganisation des services du Syndicat au sein du bâtiment administratif, le Bureau acte la réaffectation au personnel administratif du bureau attribué initialement aux Vice-Présidents, situé au R+2.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 27 juin 2022 à 9h30